

N° 28820-2017/1-ACTS/ DJA

Date du : 25 juillet 2017

Rapport de présentation

<u>OBJET</u>: projet de délibération portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

PJ: un projet de délibération

Référence :

- délibération n° 01-89/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'Assemblée de la province Sud :
- délibération modifiée n° 7-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud ;
- délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;
- courrier de déclaration du groupe « Les Républicains Calédoniens ».

Le 19 juillet dernier, les huit conseillers de l'assemblée de la province Sud suivants ont déposé la déclaration de création de leur groupe « Les Républicains Calédoniens » :

- M. Grégoire Bernut, président ;
- M. Philippe Blaise, suppléant;
- Mme Sonia Backès;
- Mme Isabelle Lafleur;
- Mme Nicole Andréa-Song;
- M. Harold Martin;
- M. Alesio Saliga;
- Mme Paule Gargon.

En application de l'article 3-1 de la délibération modifiée du 19 juillet 1989 sus-référencée, ces huit élus ne font désormais plus partie des groupes « Les Républicains (LR) » et « Union pour la Calédonie dans la France (UCF) » auprès desquels ils étaient précédemment rattachés.

Dès lors, on compte désormais au sein de l'assemblée de la province Sud cinq groupes politiques, comportant respectivement :

- Calédonie ensemble (CE): 17 élus (groupe inchangé);
- Les Républicains Calédoniens (LRC) : 8 élus (nouveau groupe) ;
- le Front Indépendantiste et Progressiste (FIP) : 7 élus (groupe inchangé) ;
- Les Républicains (LR) : 6 élus (au lieu de 13) ;
- l'Union pour la Calédonie dans la France (UCF) : 2 élus (au lieu de 3).

Dans un tel cas, les dispositions de l'article 6 du règlement intérieur prévoient qu'il soit procédé à une nouvelle désignation des membres des commissions intérieures « par accord entre les responsables des formations politiques, en tenant compte de leur représentativité dans l'assemblée de province ». Le même article prévoit qu'en cas d'absence de consensus, c'est la règle de la plus forte moyenne qui s'applique ce qui, dans le cas d'espèce, conduirait aux répartitions suivantes :

Commissions	Composition actuelle	Composition à venir
Commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)	 Madame Monique Jandot; Madame Marie-Françoise Hmeun; Madame Sonia Backes; Monsieur Nicolas Metzdorf; Monsieur Yoann Lecourieux; Monsieur Grégoire Bernut; Monsieur Philippe Blaise; Madame Ithupane Tiéoué. 	
Commission du développement économique (DE)	 Madame Monique Jandot; Madame Marie-Françoise Hmeun; Madame Gyslène Dambreville; Madame Nicole Robineau; Monsieur Yoann Lecourieux; Monsieur Grégoire Bernut; Madame Isabelle Lafleur; Monsieur Louis Mapou. 	
Commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT)	 Madame Sutita Sio-Lagadec; Madame Monique Jandot; Monsieur Silipeleto Muliakaaka; Madame Paule Gargon; Madame Henriette Wahuzue-Falelavaki; Monsieur Yoann Lecourieux; Monsieur Eugène Ukeiwé; Monsieur Sylvain Pabouty. 	
Commission de la santé et de l'action sociale (SAS)	 Madame Eliane Atiti; Madame Sutita Sio-Lagadec; Monsieur Léonard Sam; Madame Nicole Robineau; Madame Pascale Doniguian; Monsieur Alesio Saliga; Madame Paule Gargon; Madame Prisca Holero. 	 CE: 4 membres; LRC: 2 membres; FIP: 1 membre; LR: 1 membre.
Commission de l'environnement (ENV)	 Madame Nina Julié; Madame Eliane Atiti; Monsieur Jean-Baptiste Marchand; Monsieur Silipeleto Muliakaaka; Madame Rusmaeni Sanmohamat; Monsieur Alesio Saliga; Monsieur Eugène Ukeiwé; 	

	- Madame Prisca Holero.
Commission du personnel et de la réglementation générale (PRG)	 Madame Marie-Françoise Hmeun; Madame Corine Voisin; Madame Nina Julié; Madame Sutita Sio-Lagadec; Madame Rusmaeni Sanmohamat; Monsieur Yoann Lecourieux; Madame Sonia Backes; Monsieur Aloisio Sako.
Commission de l'emploi et de la formation professionnelle (EFP)	 Madame Marie-Françoise Hmeun; Madame Monique Millet; Madame Monique Jandot; Madame Gyslène Dambreville; Madame Pascale Doniguian; Madame Rusmaeni Sanmohamat; Madame Henriette Wahuzue-Falelavaki; Madame Marie-Pierre Goyetche.
Commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL)	 Madame Nina Julié; Madame Sutita Sio-Lagadec; Monsieur Silipeleto Muliakaaka; Monsieur Nicolas Metzdorf; Madame Henriette Wahuzue-Falelavaki; Monsieur Alesio Saliga; Madame Pascale Doniguian; Madame Marie-Pierre Goyetche.
Commission de l'enseignement (ENS)	 Madame Monique Millet; Madame Nina Julié; Madame Marie-Françoise Hmeun; Monsieur Léonard Sam; Madame Rusmaeni Sanmohamat; Madame Henriette Wahuzue-Falelavaki; Madame Paule Gargon; Madame Marie-Pierre Goyetche.
Commission de la culture	 Madame Nina Julié; Madame Marie-Françoise Hmeun; Madame Eliane Atiti; Monsieur Léonard Sam; Madame Pascale Doniguian; Madame Henriette Wahuzue-Falelavaki; Madame Rusmaeni Sanmohamat; Madame Prisca Holero.
Commission des équipements publics, de l'énergie et des transports (EPET)	Madame Monique Jandot;Madame Marie-Françoise Hmeun;Madame Sonia Backes;

	 Monsieur Jean-Baptiste Marchand; Madame Nicole Andrea-Song; Monsieur Grégoire Bernut; Monsieur Philippe Blaise; Madame Ithupane Tiéoué. 	
Commission de la condition féminine (CF)	 Madame Monique Millet; Madame Gyslène Dambreville; Madame Eliane Atiti; Madame Paule Gargon; Madame Henriette Wahuzue-Falelavaki; Madame Pascale Doniguian; Madame Nicole Robineau; Madame Prisca Holero. 	
Commission de l'enseignement privé (ENS-P)	 Madame Marie-Françoise Hmeun; Madame Monique Millet; Madame Eliane Atiti; Monsieur Léonard Sam; Madame Rusmaeni Sanmohamat; Madame Henriette Wahuzue-Falelavaki; Madame Paule Gargon; Monsieur Aloisio Sako. 	
Commission chargée du suivi du plan provincial de développement durable (SPPDD)	 Madame Corine Voisin; Monsieur Nicolas Metzdorf; Madame Gyslène Dambreville; Monsieur Jean-Baptiste Marchand; Madame Nicole Andrea-Song; Monsieur Grégoire Bernut; Madame Sonia Backes; Madame Marie-Pierre Goyetche. 	- CE: 4 membres; - LRC: 2 membres; - FIP: 2 membres; - LR: 1 membre.

Par ailleurs, afin de respecter la représentativité des groupes politiques constitués à l'assemblée de province, il convient également de modifier la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignations des représentants de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs.

Tel est l'objet des présentes délibérations que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.